



La Cartographie Electorale De La Commission Electorale Nationale Independante (CENI) : Un Outil Strategique De Planification Pour La Gestion Administrative Des Entites Territoriales Decentralisees (ETD) En Republique democratique Congo

Mwatha Matadi Lambert¹, Mayamba Nzambi Philly¹, Kanyinda Munsesa Freddy¹, Makabi Molha José¹, Mayala Sawan Jean-Paul², Ngeleto Mubiongo David¹

¹Chercheurs, Institut Géographique du Congo, Kinshasa/RDC

²Chercheurs, Centre de Recherches Géologiques et Minières BP 190 Kinshasa XL, RD Congo

Auteur correspondant : Mwatha Matadi Lambert



Résumé: L'étude montre clairement que la cartographie électorale, telle qu'élaborée par la Commission Electorale Nationale Indépendante, n'est pas seulement un outil utile aux élections : elle constitue aujourd'hui un outil stratégique fondamental pour la gestion administrative et le développement territorial en République Démocratique du Congo. Dans un pays immense et fortement subdivisé, avec des centaines de communes, territoires, secteurs, groupements, la gestion locale sans repères géographiques fiables relève des lacunes. Ainsi, en outillant les animateurs des Entités Territoriales Décentralisées avec des cartes précises, actualisées et accessibles, on peut améliorer considérablement la planification des services publics, l'aménagement du territoire, l'implantation des infrastructures, la répartition équitable des ressources, et la transparence de la gouvernance locale. En outre, la diffusion et l'appropriation de ces cartes par les populations, les administrations, les acteurs du développement et les institutions publiques peuvent renforcer la recevabilité, la participation citoyenne et un développement harmonieux compatible avec la réalité territoriale. En somme : la cartographie électorale, au-delà de la dimension électorale, s'impose comme une infrastructure essentielle pour la bonne gouvernance, l'efficacité administrative et le développement local en République Démocratique du Congo. Pour que cette ambition se réalise, il faudra non seulement maintenir à jour la cartographie, mais aussi veiller à sa diffusion, à son appropriation par les administrations locales, et à son intégration dans tous les processus décisionnels et de planification. La cartographie électorale développée par la Commission électorale Nationale indépendante (CENI) s'appuie sur la structure administrative nationale de la République Démocratique du Congo, en délimitant avec précision les entités comme les villes, communes, secteurs, chefferies et groupements. Cette démarche a permis de créer une base géographique fiable, essentielle à la fois pour l'organisation des élections et pour la gestion territoriale. Cependant, le manque de cartes géographiques accessibles pour ces entités pose problème aux gestionnaires locaux, d'où la nécessité de doter chaque Entité Territoriale Décentralisée d'une cartographie claire pour une gouvernance efficace.

Mots clés : Cartographie Electorale, entité Territoriale Décentralisée, planification, gestion Administrative

Abstract: The study clearly shows that electoral cartography, as developed by the Independent National Electoral Commission, is not merely a tool for elections—it has become a strategic and essential instrument for administrative management and territorial development in the Democratic Republic of the Congo (DRC). In a vast and highly subdivided country, with hundreds of communes, territories, sectors, and groupings, local governance without reliable geographic references presents serious shortcomings. By equipping the leaders of Decentralized Territorial Entities with precise, updated, and accessible maps, it is possible to significantly improve public service



planning, land use management, infrastructure development, equitable resource distribution, and transparency in local governance. Moreover, the dissemination and appropriation of these maps by communities, local administrations, development actors, and public institutions can strengthen accountability, citizen participation, and harmonious development aligned with the territorial realities. In short, electoral cartography—beyond its electoral function—has emerged as essential infrastructure for good governance, administrative efficiency, and local development in the DRC. To realize this ambition, it is necessary not only to keep the maps updated but also to ensure their dissemination, their appropriation by local administrations, and their integration into all decision-making and planning processes. The electoral cartography developed by the Independent National Electoral Commission is based on the national administrative structure of the DRC, precisely defining entities such as cities, communes, sectors, chiefdoms, and groupings. This approach has established a reliable geographic foundation essential for both election organization and territorial management. However, the lack of accessible geographic maps for these entities poses challenges for local administrators, hence the need to provide each Decentralized Territorial Entity with a clear cartographic reference to ensure effective governance.

Keywords: Electoral Mapping, decentralized Territorial Entity, planning, administrative Management

0. INTRODUCTION GÉNÉRALE

0.1. Contexte

La République Démocratique du Congo (RDC), avec ses 2 345 100 km² de superficie, est l'un des pays les plus vastes d'Afrique. Depuis l'époque coloniale, son découpage territorial n'a cessé d'évoluer, passant de quatre provinces à l'époque du Congo belge à 26 provinces aujourd'hui. Cette transformation vise principalement à rapprocher l'administration des administrés, conformément au Principe de la décentralisation. Dans ce contexte, les Entités Territoriales Décentralisées (ETD), telles que les communes, secteurs, chefferies, villes et territoires, ont été redéfinies et multipliées. Toutefois, cette nouvelle configuration territoriale pose des défis majeurs en matière de gestion, de planification et de gouvernance locale.

0.2. Justification du sujet

La maîtrise de l'espace géographique est un préalable à une gestion administrative efficace. Or, plusieurs animateurs des ETD nouvellement créées ne disposent ni des outils adéquats, ni de la cartographie précise de leurs juridictions. Cette situation complique la planification des services publics, le suivi des opérations électorales et l'implantation des infrastructures. Dans ce cadre, la cartographie électorale peut s'avérer être un outil stratégique pour appuyer la gouvernance territoriale, au-delà de son usage traditionnel lié aux élections.

0.3. Problématique

La création de nouvelles entités territoriales décentralisées et la mise en œuvre du processus de décentralisation en République Démocratique du Congo visent à instaurer une gouvernance de proximité et à améliorer la qualité des services publics.

Cependant, les responsables de ces entités (Maires, Bourgmestres, Chefs de secteurs ou de groupements, etc.) se heurtent à de nombreuses difficultés dans l'exercice de leurs fonctions, parmi lesquelles :

- Une connaissance limitée du territoire à administrer ;
- L'absence de repères spatiaux précis pour définir les limites de leur juridiction ;
- Le manque d'outils techniques pour appuyer la planification, la gestion et la prise de décisions.

Dans Ce contexte, une question centrale se pose :



IJPSAT
SSN.2509-0119

International Journal of Progressive Sciences and Technologies (IJPSAT)
ISSN: 2509-0119.

© 2026 Scholar AI LLC.
<https://ijpsat.org/>

SCHOLAR AI
Be Smart

Vol. 55 No. 2 February 2026, pp. 204-220

Quel outil stratégique et opérationnel peut permettre aux animateurs des entités décentralisées de mieux connaître, gérer et planifier leurs territoires de manière efficace et conforme aux réalités locales ?

0.4. Hypothèses de l'étude

1. La cartographie électorale, en tant qu'outil de visualisation et d'analyse territoriale, constitue un levier stratégique pour améliorer la gestion administrative des entités territoriales décentralisées (ETD)
2. L'absence d'une cartographie actualisée et adaptée complique la planification locale, la délimitation des compétences et la prise de décisions par les autorités locales.
3. Une cartographie bien conçue permettrait aux Animateurs des ETD de mieux maîtriser leur territoire, d'identifier les besoins prioritaires, et d'assurer une gouvernance plus efficace et transparente sans lacunes.

0.5. Objectifs de l'étude

Objectif général:

Analyser l'apport de la cartographie électorale en tant qu'outil de planification stratégique pour une gestion administrative efficace des Entités Territoriales Décentralisées en République Démocratique du Congo.

Objectifs spécifiques:

1. Identifier les difficultés rencontrées par les animateurs des entités décentralisées dans la gestion spatiale de leurs juridictions.
2. Évaluer le niveau d'utilisation de la cartographie dans l'administration locale.
3. Proposer un cadre d'intégration de la cartographie électorale dans les processus décisionnels et administratifs des ETD.

Illustrer, à Travers des cas pratiques, l'impact positif de la cartographie sur la planification et la gouvernance locale.

0.6. Méthodologie

Cette étude adopte une démarche qualitative et analytique basée sur l'étude documentaire, l'observation de terrain et des entretiens semi-directifs avec des agents des ETD, des experts en cartographie et en gouvernance locale.

Techniques utilisées:

- Analyse documentaire (textes juridiques, rapports de la CENI, lois sur la décentralisation, cartes électorales existantes).
- Collecte de données primaires via enquêtes de terrain dans certaines entités ciblées.
- Traitement cartographique par SIG (Système d'Information Géographique).

7. Cadre d'étude:

Quelques communes, territoires ou villes nouvellement érigés ou restructurés dans le cadre de la décentralisation.

- Évolution du découpage administratif et électoral en République Démocratique Congo
- Historique du découpage territorial
- Réformes électorales et cartographiques
- Limites administratives et enjeux de gouvernance



IJPSAT
ISSN.2509-0119

International Journal of Progressive Sciences and Technologies (IJPSAT)
ISSN: 2509-0119.

© 2026 Scholar AI LLC.
<https://ijpsat.org/>

 SCHOLAR AI
Be Smart

Vol. 55 No. 2 February 2026, pp. 204-220

I. LA SUBDIVISION ADMINISTRATIVE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

1.1. Historique

La République Démocratique du Congo, avec une superficie de 2 345 100 km², a connu une évolution progressive de son découpage territorial depuis l'époque coloniale. Sous le Congo belge, le pays était divisé en quatre provinces principales: Congo-Kasaï, Équateur, Orientale et Katanga, selon les décrets coloniaux belges, afin de faciliter l'administration et l'exploitation économique.

À l'indépendance en 1960, le pays comptait vingt et une provinces héritées de la période coloniale, certaines jouissant d'une autonomie relative. Pour centraliser le pouvoir et réduire l'influence des autorités locales, Mobutu Sese Seko réorganisa le pays en huit provinces en 1966 (loi n° 66-330), puis en neuf provinces lors de la proclamation du Zaïre en 1971 (décret n° 71-050).

En 1988, le nombre de provinces passa à onze avec la subdivision de Bandundu en Bas-Congo, Kwilu et Kwango, et la réorganisation du Kivu (décret présidentiel n° 88-123). Après la chute de Mobutu en 1997, la RDC maintint ces onze provinces (loi n° 97-004).

Enfin, la loi de décentralisation de 2015 (loi n° 10/001) portant le nombre de provinces à 26, afin de rapprocher l'administration des populations locales et améliorer la gouvernance. Chaque ancienne province fut ainsi découpée en nouvelles entités, comme Bandundu en Kwilu, Kwango et Mai-Ndombe, ou Kasaï-Oriental en Lomami, Sankuru et Kasaï-Oriental. Cette évolution montre une progression constante vers une administration plus locale et adaptée aux réalités du territoire national et appuyée par un découpage cartographique existant.

Le Décret n° 13/020 du 13 juin 2013 (et les décrets numéros 13/021 à 13/030 du 13 juin 2013) conférant le statut de ville et de commune à certaines agglomérations dans diverses provinces de la RDC certaines agglomérations en villes et communes a créé les nouvelles entités telles que les villes et communes. Ces villes et communes créées dans espaces existants ont modifié les limites géographiques et la configuration des autres anciennes entités à l'occurrence les groupements, secteurs, Chefferies, communes, territoire et villes. Pour faciliter la gestion administrative de ces unités administratives, une nouvelle cartographie actualisée et adaptée aux circonstances actuelles.

1.2. Subdivision actuelle de la République Démocratique du Congo

La subdivision administrative de la république Démocratique du Congo compte à ce jour des Unités administratives suivantes : 26 provinces, 145 Territoires, 34 villes, 313 Communes, 470 secteurs, 264 chefferies, 2815 quartiers et 6094 groupements tel que repartis dans le Tableau suivant :



IJPSAT

SSN.2509-0119

Tableau 1 : Unités administratives de la République Démocratique du Congo (2023)

N°	PROVINCE	VILLE	COMMUNE	N°	PROVINCE	VILLE	COMMUNE
2	BAS-UELE	BUTA	TEPATONDELE	12	KWANGO	KENGE	MASIKITA
	BAS-UELE	BUTA	FINANT		KWANGO	KENGE	MAVULA
	BAS-UELE	BUTA	DOBEA		KWANGO	KENGE	CINQ MAI
	BAS-UELE	BUTA	BABADE		KWANGO	KENGE	MANONGA
3	EQUATEUR	MBANDAKA	WANGATA	13	KWANGO	KENGE	LAURENT DESIRE KABILA
	EQUATEUR	MBANDAKA	MBANDAKA		KWILU	BANDUNDU	MAYOYO
	HAUT-KATANGA	LUBUMBASHI	ANNEXE		KWILU	BANDUNDU	DISASI
	HAUT-KATANGA	LUBUMBASHI	KAMALONDO		KWILU	BANDUNDU	BASOKO
	HAUT-KATANGA	LUBUMBASHI	KAMPENBA		KWILU	KIK WIT	KAZAMBA
	HAUT-KATANGA	LUBUMBASHI	KATUBA		KWILU	KIK WIT	LUKEMI
	HAUT-KATANGA	LIKASI	SHITURU		KWILU	KIK WIT	NZINDA
	HAUT-KATANGA	LIKASI	PANDA		KWILU	KIK WIT	LUKOLELA
	HAUT-KATANGA	LUBUMBASHI	KENYA	14	LOMAMI	KABINDA	KABONDO
	HAUT-KATANGA	LUBUMBASHI	LUBUMBASHI		LOMAMI	KABINDA	KABUELABUELA
	HAUT-KATANGA	LUBUMBASHI	RUASHI		LOMAMI	KABINDA	KAJIBA
	HAUT-KATANGA	LIKASI	KIKULA		LOMAMI	KABINDA	MUDINGAYI
	HAUT-KATANGA	LIKASI	LIKASI		LOMAMI	MWENE-DITU	BONDODYI
	HAUT-LOMAMI	KAMINA	KAMINA		LOMAMI	MWENE-DITU	MUSADI
	HAUT-LOMAMI	KAMINA	SOBONGO		LOMAMI	MWENE-DITU	MWENE-DITU
4	HAUT-LOMAMI	KAMINA	DIMAYI	15	LUALABA	KOLWEZI	DILALA
	HAUT-UELE	ISIRO	MAMBAYA		LUALABA	KOLWEZI	MANIKA
	HAUT-UELE	ISIRO	MENDAMBO		MAI-NDOMBI	INONGO	MPOLO
	HAUT-UELE	ISIRO	KUPA	16	MAI-NDOMBI	INONGO	MPONGONZOLI
6	ITURI	BUNIA	SHARI		MAI-NDOMBI	INONGO	BONSE
	ITURI	BUNIA	NYAKASANZA		MANIEMA	KINDU	KASUKU
7	KASAI	TSHIKAPA	DIBUMBA II	17	MANIEMA	KINDU	ALUNGULI
	KASAI	TSHIKAPA	DIBUMBA I		MONGALA	LISALA	MIKELENGE
	KASAI	TSHIKAPA	KANZALA		MONGALA	LISALA	BOLIKANGO
	KASAI	TSHIKAPA	MABONDO	18	NORD-KIVU	BENI	MONGALA
8	KASAI	TSHIKAPA	MBUMBWA		NORD-KIVU	BENI	MULEKERA
	KASAI CENTRAL	KANANGA	KANANGA		NORD-KIVU	BENI	RUWENZORI
	KASAI CENTRAL	KANANGA	KATOKA		NORD-KIVU	BENI	BUNGULU
	KASAI CENTRAL	KANANGA	LUKONGA		NORD-KIVU	BENI	BEU
	KASAI CENTRAL	KANANGA	NDESCHA	19	NORD-KIVU	BUTEMBO	KIMENI
9	KASAI CENTRAL	KANANGA	NGANZA		NORD-KIVU	BUTEMBO	BULENGERA
	KASAI ORIENTAL	MBUJI-MAYI	BIPEMBA		NORD-KIVU	BUTEMBO	MUSUSA
	KASAI ORIENTAL	MBUJI-MAYI	DIBINDI		NORD-KIVU	BUTEMBO	VULAMBA
	KASAI ORIENTAL	MBUJI-MAYI	DIULU		NORD-KIVU	GOMA	GOMA
	KASAI ORIENTAL	MBUJI-MAYI	MUYA	20	NORD-KIVU	GOMA	KARISIMBI
10	KASAI ORIENTAL	MBUJI-MAYI	KANSHI		NORD-UBAN	GBADOLITE	MOLEGBE
	KINSHASA	KINSHASA	KASA-VUBU		NORD-UBAN	GBADOLITE	GBADOLITE
	KINSHASA	KINSHASA	KIMBANSEKE		NORD-UBAN	GBADOLITE	NGANZA
	KINSHASA	KINSHASA	KISENSO	21	SANKURU	LUSAMBO	KABONDO
	KINSHASA	KINSHASA	KINSHASA		SANKURU	LUSAMBO	LUPEMBE
	KINSHASA	KINSHASA	KINTAMBO		SANKURU	LUSAMBO	TUSUANGANYI
	KINSHASA	KINSHASA	NGALIEMA		SANKURU	LUSAMBO	LUSAMBO
	KINSHASA	KINSHASA	BANDALUNGWA		SANKURU	LUMUMBA	EWANGO
	KINSHASA	KINSHASA	BARUMBU		SANKURU	LUMUMBA	MIBANGU
	KINSHASA	KINSHASA	BUMBU	22	SUD-KIVU	BUKAVU	IBANDA
	KINSHASA	KINSHASA	GOMBE		SUD-KIVU	BUKAVU	KADUTU
	KINSHASA	KINSHASA	KALAMU		SUD-KIVU	BUKAVU	BAGIRA
11	KINSHASA	KINSHASA	LEMBA	23	SUD-UBANGI	GEMENA	GBAZUBU
	KINSHASA	KINSHASA	LIMETE		SUD-UBANGI	GEMENA	MONT GILA
	KINSHASA	KINSHASA	LINGWALA		SUD-UBANGI	GEMENA	LAC-NTUMBA
	KINSHASA	KINSHASA	MAKALA		SUD-UBANGI	ZONGO	LABO
	KINSHASA	KINSHASA	MALUKU	24	SUD-UBANGI	ZONGO	WANGO
	KINSHASA	KINSHASA	MASINA		TANGANYIK	KALEMIE	NZULU
	KINSHASA	KINSHASA	MATETE		TANGANYIK	KALEMIE	KALEMIE
	KINSHASA	KINSHASA	MONT-NGAFULA		TANGANYIK	KALEMIE	LAC
	KINSHASA	KINSHASA	NDJILI	25	TANGANYIK	KALEMIE	LUKUGA
	KINSHASA	KINSHASA	NGABA		TSHOPO	KISANGANI	TSHOPO
	KINSHASA	KINSHASA	NGIRI-NGIRI		TSHOPO	KISANGANI	KISANGANI
	KINSHASA	KINSHASA	SELEMBAO		TSHOPO	KISANGANI	MAKISO
12	KINSHASA	KINSHASA	NSELE	26	TSHOPO	KISANGANI	MANGODO
	KONGO CENTRAL	BOMA	KABONDO		TSHOPO	KISANGANI	KABONDO
	KONGO CENTRAL	BOMA	KALAMU		TSHOPO	KISANGANI	KISANGANI
	KONGO CENTRAL	BOMA	NZADI		TSHUAPA	BOENDE	BOENDE
13	KONGO CENTRAL	MATADI	MATADI	26	TSHUAPA	BOENDE	TSHUAPA
	KONGO CENTRAL	MATADI	MVUZI				
	KONGO CENTRAL	MATADI	NZANZA				

Tableau II: Les 34 villes et communes reparties dans les 26 provinces en 2023



II. RÔLE STRATÉGIQUE DE LA CARTOGRAPHIE ÉLECTORALE DANS LA GESTION DES ENTITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES

Dans le cadre de son mandat constitutionnel, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) est chargée de la délimitation des circonscriptions électorales, en vue d'assurer une répartition équitable des sièges et d'organiser les scrutins de manière efficace, transparente et crédible.(Article 211 de la Constitution).

C'est dans cette optique qu'en 2014, la Commission Electorale Nationale Indépendante a lancé une opération d'envergure nationale intitulée « **Fiabilisation des cartographies opérationnelles** ». Cette initiative visait à établir une base cartographique fiable, destinée à servir à la fois aux processus électoraux et à une administration électorale.

1.1. Appui technique et institutionnel

- L'opération a mobilisé une expertise multidisciplinaire avec le concours de plusieurs partenaires, notamment:
- La MONUSCO, pour son assistance technique et logistique;
- Les institutions nationales spécialisées:
- L'Institut Géographique du Congo (IGC),
- L'Agence Météorologique de Télédétection par Satellite (METELSAT),
- Le Centre de Recherche Géologique et Minière (CRGM),
- Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et ses services déconcentrés;
- Des Enseignants-Chercheurs issus des universités congolaises.

1.2. Mise en œuvre de l'opération

L'opération s'est appuyée sur des outils technologiques modernes afin de garantir la fiabilité, la précision et la rapidité de la collecte des données, notamment:

- Les Systèmes d'Information Géographique (SIG) pour l'analyse et la visualisation spatiale;
- Des récepteurs GPS Garmin eTrex 30 pour la géolocalisation des entités;
- Des smartphones utilisés pour la collecte mobile des données sur le terrain;
- Le système VSAT pour assurer la connectivité, même dans les zones enclavées;
- Des logiciels de cartographie tels que QGIS 3.2 et ArcGIS 10.2 pour le traitement et la production des cartes;
- La plateforme mobile ODK (Open Data Kit) pour la saisie et la transmission des données en temps réel;
- Et d'autres outils complémentaires adaptés aux besoins spécifiques du terrain.

1.3. Résultats obtenus

Grâce à une méthodologie rigoureuse et une coordination multisectorielle, la Commission Electorale Nationale Indépendante a réussi à cartographier avec précision les entités suivantes:

- | | |
|--------------------|--------------------|
| - 26 provinces, | - 264 chefferies, |
| - 145 territoires, | - 313 communes, |
| - 34 villes, | - 2 815 quartiers. |
| - 470 secteurs, | |



IJPSAT
ISSN: 2509-0119.

© 2026 Scholar AI LLC.

<https://ijpsat.org/>

SSN: 2509-0119

Ce travail constitue une avancée majeure dans la gestion territoriale, contribuant non seulement à l'organisation électorale, mais aussi au renforcement de la gouvernance locale et à la planification du développement des entités Territoriales Décentralisées.

III. LES CARTOGRAPHIES OPÉRATIONNELLES DE CENI

3.1. Cartographie des groupements, villages et centres d'inscription des électeurs

En prévention de l'organisation des élections locales:

Dans le cadre des préparatifs aux élections locales, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) a mené un travail important d'identification et de géolocalisation des entités de base à travers le territoire national. Ainsi, la Commission Electorale Nationale indépendante a:

- Identifié et géo localisé **6 094 Groupements**,
- Répertorié **92476 Villages**,
- Localisé **22 2285 Centres d'inscription** des électeurs.

Pour garantir une couverture équitable, au moins un centre d'inscription a été implanté autour de chaque groupement, à proximité des villages. Cette organisation a permis:

- La **délimitation** précise des groupements en tant que circonscriptions électorales,
- Et la répartition des sièges des conseillers communaux et des secteurs pour les scrutins locaux.

Ce travail cartographique et logistique constitue une étape cruciale pour assurer la transparence, l'équité et l'efficacité des futures élections locales en République Démocratique du Congo.

La carte ci-dessous illustre la géolocalisation des centres d'inscriptions repartis dans les **6094 groupements** à travers la République démocratique du Congo.

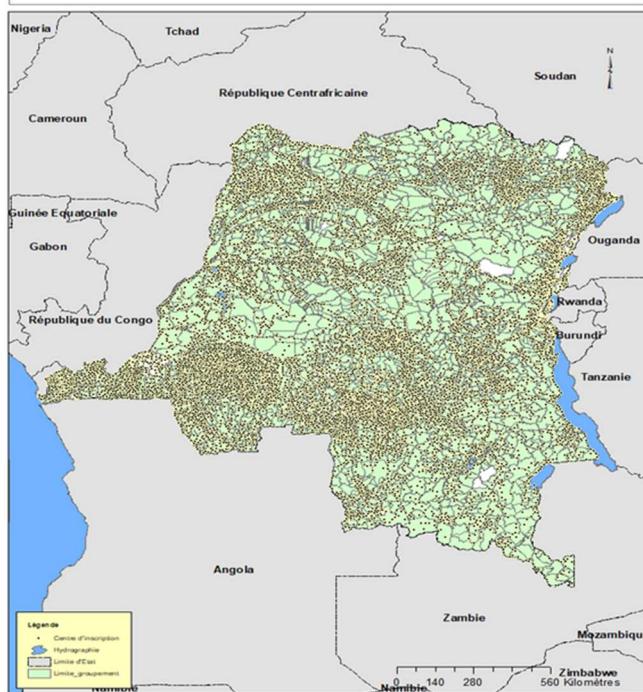


Figure 1: Cartographie des centres d'inscriptions et des groupements (2023)

La carte ci-dessus met en évidence la répartition spatiale des centres d'inscription au sein des différents groupements à l'échelle nationale. Elle permet de visualiser l'implantation stratégique de ces centres, lesquels sont généralement positionnés de manière à assurer une accessibilité optimale aux électeurs. Cette géolocalisation répond à une logique de proximité, visant à faciliter l'enrôlement des électeurs en amont des élections locales. En effet, chaque groupement est couvert par au moins un centre, ce qui témoigne de la volonté de la CENI de garantir l'exclusivité et la participation citoyenne dans le processus électoral. La carte révèle également les disparités territoriales, notamment entre les zones densément peuplées, où les centres sont plus rapprochés, et les zones éloignées ou à faible densité, où l'espacement est plus marqué. Cet outil cartographique constitue ainsi un support essentiel pour l'analyse de la couverture électorale et la planification administrative des scrutins à venir.

3.2. Délimitation des circonscriptions électorales en contexte de réforme administrative

Les territoires et villes de la République Démocratique du Congo constituent les circonscriptions électorales pour les élections législatives nationales et provinciales. La création de nouvelles villes et communes sur les espaces géographiques d'entités administratives déjà existantes a conduit la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) à reajuster les limites territoriales.

Cette opération de délimitation visait à :

- Intégrer les nouvelles entités administratives,
- Réajuster les anciennes limites des territoires et villes concernées,
- Fixer de manière précise les centres d'inscription des électeurs dans leurs circonscriptions respectives,
- Et garantir une répartition équitable des sièges.

La carte ci-dessus met en évidence la configuration actuelle des 145 territoires et 34 villes de la RDC, telle que réorganisée par la Commission Electorale Nationale Indépendante en 2023.

Elle reflète les ajustements opérés pour intégrer les nouvelles entités créées et pour réadapter les limites territoriales en fonction des réformes administratives récentes. Ce travail de délimitation permet d'assurer une meilleure couverture électorale, une clarté dans la répartition des électeurs, et une juste distribution des sièges à tous les niveaux des scrutins législatifs.

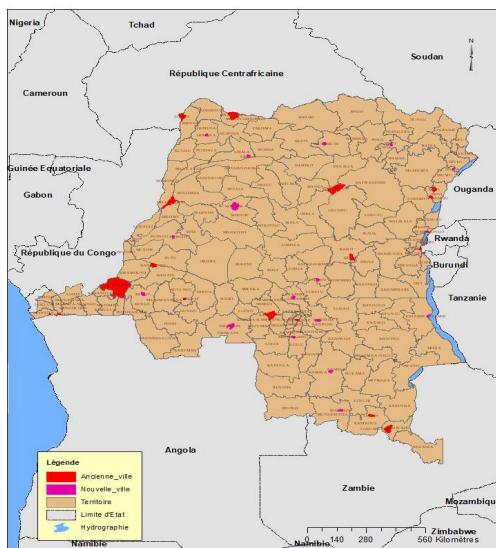


Figure II : Cartographie des villes et territoires de la République Démocratique du Congo(2023)



IJPSAT

ISSN.2509-0119

International Journal of Progressive Sciences and Technologies (IJPSAT)

ISSN: 2509-0119.

© 2026 Scholar AI LLC.

<https://ijpsat.org/>SCHOLAR AI
Be Smart

Vol. 55 No. 2 February 2026, pp. 204-220

En 2023, la République Démocratique du Congo compte 34 villes officiellement reconnues, réparties à travers les 26 provinces que compte le pays. Chacune de ces villes est subdivisée en plusieurs communes, qui constituent les unités de base pour l'administration locale et la planification électorale. Le tableau ci-dessous présente de manière détaillée la répartition de ces 34 villes et de leurs communes respectives, classées par province. Cette organisation permet d'avoir une vue d'ensemble claire de la structure urbaine du territoire national.

Tableau II: les 34 villes et Communes réparties dans les 26 provinces (2023)

N°	PROVINCE	VILLE	COMMUNE	N°	PROVINCE	VILLE	COMMUNE	
BAS-UELE	BUTA	TEPATONDELE		KWANGO	KENGE	MASIKITA		
BAS-UELE	BUTA	FINANT		KWANGO	KENGE	MAVULA		
BAS-UELE	BUTA	DOBEA		KWANGO	KENGE	CINQ MAI		
BAS-UELE	BUTA	BABADE		KWANGO	KENGE	MANONGA		
EQUATEUR	MBANDAKA	WANGATA		KWANGO	KENGE	LAURENT DESIRE KABILA		
2	EQUATEUR	MBANDAKA	MBANDAKA	KWILU	BANDUNDU	MAYOYO		
HAUT-KATANGA	LUBUMBASHI	ANNEXE		KWILU	BANDUNDU	DISASI		
HAUT-KATANGA	LUBUMBASHI	KAMALONDO		KWILU	BANDUNDU	BASOKO		
HAUT-KATANGA	LUBUMBASHI	KAMPEMBA		KWILU	KIKWIT	KAZAMBA		
HAUT-KATANGA	LUBUMBASHI	KATUBA		KWILU	KIKWIT	LUKEMI		
HAUT-KATANGA	LIKASI	SHITURU		KWILU	KIKWIT	NZINDA		
HAUT-KATANGA	LIKASI	PANDA		KWILU	KIKWIT	LUKOLELA		
HAUT-KATANGA	LUBUMBASHI	KENYA		LOMAMI	KABINDA	KABONDO		
HAUT-KATANGA	LUBUMBASHI	LUBUMBASHI		LOMAMI	KABINDA	KABUELABUEL		
HAUT-KATANGA	LUBUMBASHI	RUASHI		LOMAMI	KABINDA	KAJIBA		
HAUT-KATANGA	LIKASI	KIKULA		LOMAMI	KABINDA	MUDINGAYI		
3	HAUT-KATANGA	LIKASI	LIKASI	LOMAMI	MWENE-DITU	BONDYOYI		
HAUT-LOMAMI	KAMINA	KAMINA		LOMAMI	MWENE-DITU	MUSADI		
4	HAUT-LOMAMI	KAMINA	SOBONGO	14	LUALABA	KOLWEZI	DILALA	
HAUT-UELE	ISIRO	MAMBAYA		15	LUALABA	KOLWEZI	MANIKA	
HAUT-UELE	ISIRO	MENDAMBO		MAI-NDOMBI	INONGO	MPOLO		
5	HAUT-UELE	ISIRO	KUPA	MAI-NDOMBI	INONGO	MPONGONZOLI		
ITURI	BUNIA	SHARI		16	MAI-NDOMBI	INONGO	BONSE	
ITURI	BUNIA	NYAKASANZA		MANIEMA	KINDU	KASUKU		
6	ITURI	BUNIA	MBUNYA	MANIEMA	KINDU	ALUNGULI		
KASAI	TSHIKAPA	DIBUMBA II		17	MANIEMA	KINDU	MIKELENGE	
KASAI	TSHIKAPA	DIBUMBA I		MONGALA	LISALA	BOLIKANGO		
KASAI	TSHIKAPA	KANZALA		18	MONGALA	LISALA	MONGALA	
KASAI	TSHIKAPA	MABONDO		NORD-KIVU	BENI	MULEKERA		
7	KASAI	TSHIKAPA	MBUMBA	NORD-KIVU	BENI	RUWENZORI		
KASAI CENTRAL	KANANGA	KANANGA		NORD-KIVU	BENI	BUNGULU		
KASAI CENTRAL	KANANGA	KATOKA		NORD-KIVU	BENI	BEU		
KASAI CENTRAL	KANANGA	LUKONGA		NORD-KIVU	BUTEMBO	KIMENI		
KASAI CENTRAL	KANANGA	NDESHEA		NORD-KIVU	BUTEMBO	BULENGERA		
8	KASAI CENTRAL	KANANGA	NGANZA	NORD-KIVU	BUTEMBO	MUSUSA		
KASAI ORIENTAL	MBUJI-MAYI	BIPEMBA		NORD-KIVU	BUTEMBO	VULAMBA		
KASAI ORIENTAL	MBUJI-MAYI	DIBINDI		19	NORD-KIVU	GOMA	GOMA	
KASAI ORIENTAL	MBUJI-MAYI	DIULU		NORD-UBANGI	GBADOLITE	KARISIMBI		
KASAI ORIENTAL	MBUJI-MAYI	MUYA		NORD-UBANGI	GBADOLITE	MOLEGBE		
KASAI ORIENTAL	MBUJI-MAYI	KANSHI		20	NORD-UBANGI	GBADOLITE	GBADOLITE	
KINSHASA	KINSHASA	KASA-VUBU		SANKURU	LUSAMBO	NGANZA		
KINSHASA	KINSHASA	KIMBANESEKE		SANKURU	LUSAMBO	KABONDO		
KINSHASA	KINSHASA	KISENSO		SANKURU	LUSAMBO	LUPEMBE		
KINSHASA	KINSHASA	KINSHASA		SANKURU	LUSAMBO	TUSUANGANYI		
KINSHASA	KINSHASA	KINTAMBO		SANKURU	LUSAMBO	LUSAMBO		
KINSHASA	KINSHASA	NGALIEMA		SANKURU	LUMUMBA	EWANGO		
KINSHASA	KINSHASA	BANDALUNGWA		SANKURU	LUMUMBA	MIBANGU		
KINSHASA	KINSHASA	BARUMBU		21	SUD-KIVU	BUKAVU	IBANDA	
KINSHASA	KINSHASA	BUMBU		SUD-KIVU	BUKAVU	KADUTU		
KINSHASA	KINSHASA	GOMBE		SUD-KIVU	BUKAVU	BAGIRA		
KINSHASA	KINSHASA	KALAMU		SUD-UBANGI	GEMENA	GBAZUBU		
KINSHASA	KINSHASA	LEMBA		SUD-UBANGI	GEMENA	MONT GILA		
KINSHASA	KINSHASA	LIMETE		SUD-UBANGI	GEMENA	LAC-NTUMBA		
KINSHASA	KINSHASA	LINGWALA		SUD-UBANGI	GEMENA	LABO		
KINSHASA	KINSHASA	MAKALA		22	SUD-UBANGI	ZONGO	WANGO	
KINSHASA	KINSHASA	MALUKU		SUD-UBANGI	ZONGO	NZULU		
KINSHASA	KINSHASA	MASINA		23	TANGANYIK	KALEMIE	KALEMIE	
KINSHASA	KINSHASA	MATETE		TANGANYIK	KALEMIE	LAC		
KINSHASA	KINSHASA	MONT-NGAFULA		TANGANYIK	KALEMIE	LUKUGA		
KINSHASA	KINSHASA	SELEMBAO		24	TSHOPO	KISANGANI	TSHOPO	
KINSHASA	KINSHASA	NSELE		TSHOPO	KISANGANI	LUBUNGA		
KINSHASA	KINSHASA	NGABA		TSHOPO	KISANGANI	MAKISO		
KINSHASA	KINSHASA	NGIRI-NGIRI		TSHOPO	KISANGANI	MANGODO		
KINSHASA	KINSHASA	SELEMBAO		TSHOPO	KISANGANI	KABONDO		
10	KINSHASA	NZADI		25	TSHOPO	KISANGANI	KISANGANI	
KONGO CENTRAL	BOMA	KABONDO		TSHOPO	KISANGANI	KISANGANI		
KONGO CENTRAL	BOMA	KALAMU		TSHOPO	KISANGANI	KISANGANI		
KONGO CENTRAL	BOMA	MATADI		TSHUAPA	BOENDE	BOENDE		
KONGO CENTRAL	MATADI	MATADI		TSHUAPA	BOENDE	TSHUAPA		
KONGO CENTRAL	MATADI	MVUZI		26				
11	KONGO CENTRAL	MATADI	NZANZA					

Tableau II: Les 34 villes et communes reparties dans les 26 provinces en 2023

3.3. Cartographie des Secteurs, Chefferies et Communes

Dans la perspective de l'organisation des élections urbaines, municipales et locales, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) s'est engagée à réajuster les limites des secteurs et des chefferies, ainsi qu'à délimiter les communes nouvellement créées. Ces entités constituent les circonscriptions électorales pour l'élection des chefs de secteurs, des bourgmestres et des conseillers communaux et de secteurs.

Conformément aux dispositions légales attribuant le statut de communes à certaines agglomérations, la Commission Electorale Nationale Indépendante a procédé à l'unification et à l'harmonisation des limites de ces entités afin d'assurer une administration électorale cohérente et conforme aux textes en vigueur. Cette démarche a permis de déterminer avec précision les centres d'inscription des électeurs et d'assurer une répartition équitable des sièges au niveau local. La carte ci-dessous illustre la répartition des chefferies, secteurs et communes à travers l'ensemble du territoire de la République Démocratique du Congo.

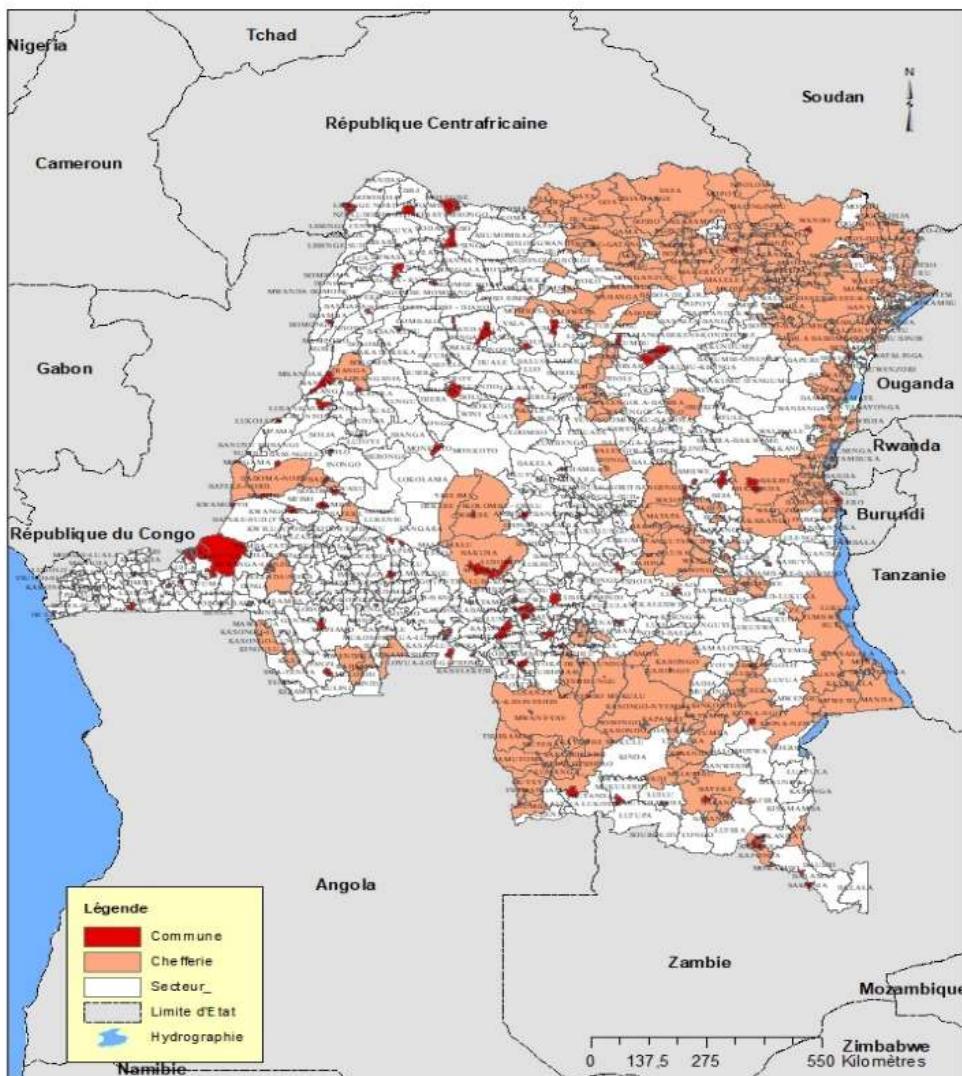


Figure III: Cartographie des Secteurs, Chefferies et Commune de la République démocratique du Congo (2023)

IV. PROPOSITION D'UN MODELE DE CARTOGRAPHIE INTEGREE POUR LES ENTITES TERRITORIALES DECENTRALIS2ES

Il devient donc impératif que chaque ville, commune, secteur, chefferie ou groupement dispose de cartes géographiques précises et accessibles. Cela permettrait aux administrateurs de mieux cerner leur espace de compétence, d'exercer efficacement leurs fonctions et de poser des actes d'aménagement et de gestion fondés.

En définitive, la cartographie électorale élaborée par la CENI s'impose aujourd'hui comme un outil stratégique essentiel pour l'administration efficace, la planification territoriale et la gouvernance des ETD en RDC.

4.1. Cas pratiques de modèle de carte pour la gestion administrative des entités territoriales décentralisées (ETD)

4.1.1. Cartographie de la Circonscription électorale de la ville de Lumumba. Dans la province du Sankuru

La ville de Lumumba, récemment érigée en entité administrative, constitue une nouvelle circonscription électorale en République Démocratique du Congo. Anticipant l'organisation des scrutins à venir, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), dans le cadre de sa politique de planification électorale, a déjà procédé à la délimitation précise de cette ville. Cette délimitation s'étend jusqu'au niveau de ses subdivisions administratives, notamment les communes et les quartiers.

L'objectif de cette démarche est double:

- Fixer de manière rationnelle les centres d'inscription des électeurs, en tenant compte de la répartition de la population et de l'accessibilité,
- Assigner le nombre de sièges électoraux correspondant à chaque entité de base, conformément aux critères de représentation en vigueur. Ainsi, Lumumba-Ville est désormais intégrée dans la cartographie électorale nationale, ce qui permettra son inclusion effective dans les élections nationales, provinciales, urbaines, municipales et locales à venir.

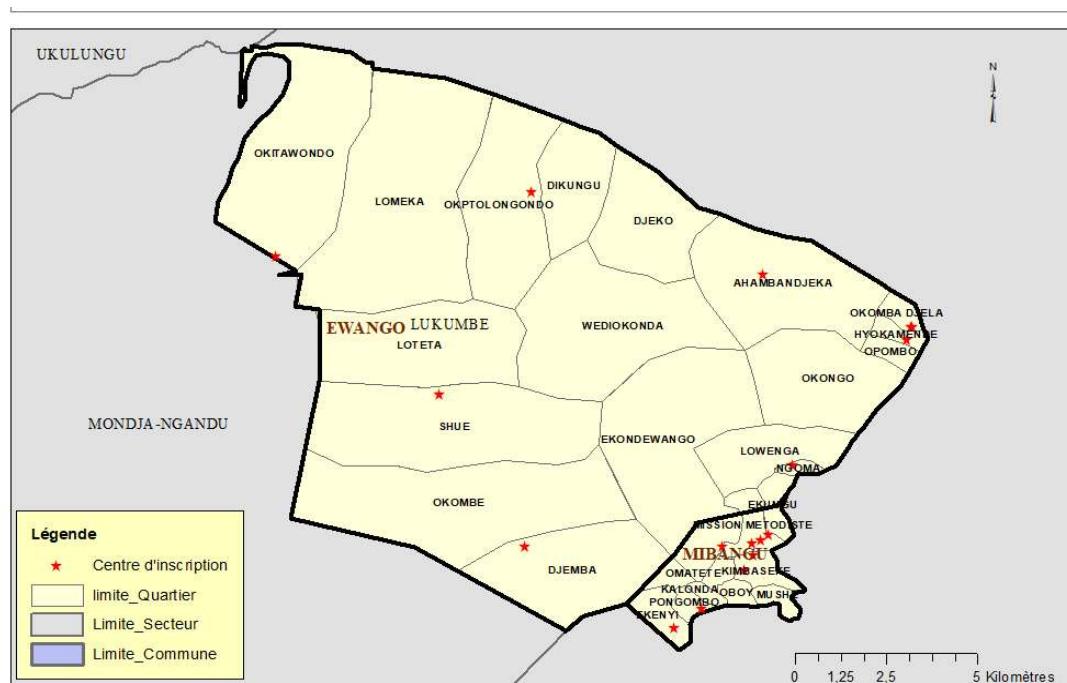


Figure IV: La circonscription électorale de la nouvelle –ville de Lumumba

La carte de la circonscription de la ville de Lumumba ci-dessus, présente une subdivision Claire et détaillée, mettant en évidence les deux communes, **Ewango** et **Mibangu**, ainsi que la délimitation précise de leurs quartiers respectifs. Cet outil constitue une ressource essentielle non seulement pour le Maire de la ville, les Bourgmestres des deux communes et les Chefs de quartiers, mais aussi pour d'autres acteurs sociaux impliqués dans la gestion et le développement local. Il leur permet de mieux appréhender et administrer leurs entités respectives.

En revanche, l'absence d'une telle carte complique considérablement le travail de ces décideurs et engendre des lacunes dans l'exercice de leurs fonctions. Il est donc indispensable que les autorités locales et les acteurs concernés s'approprient cet outil cartographique, afin de combler ce déficit et renforcer la gouvernance locale ainsi que la planification territoriale.

4.1.2. Cartographie de la Circonscription électorale de la commune de Kadutu dans la ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu



Figure V: carte de la circonscription électorale de la commune de Kadutu.

La commune de **Kadutu**, l'une des trois communes de la ville de Bukavu, dans la province du Sud-Kivu, confrontée à des crises multiformes. Disposer d'une carte géographique précise de cette commune représente un atout majeur, notamment pour la planification des interventions dans les domaines sécuritaire, économique et foncier.

Une telle carte permettrait d'identifier les zones à forte insécurité afin d'y apporter des réponses adaptées. Elle faciliterait également le recensement des équipements socio-économiques présents dans la juridiction, contribuant ainsi à une meilleure gestion administrative de l'entité.

4.1.3. Cartographie de la Circonscription électorale du secteur de Gungu dans le Territoire de Gungu en province du Kwilu

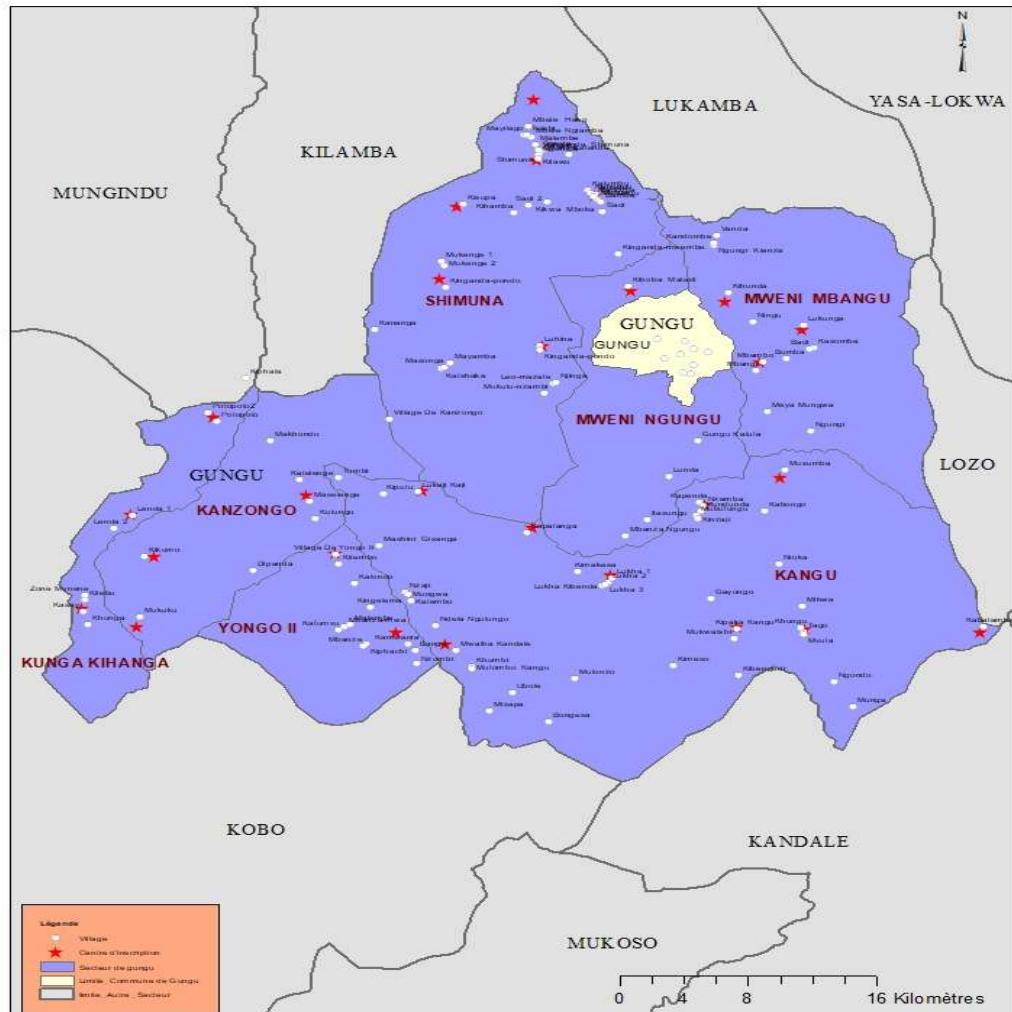


Figure VI: carte de la circonscription électorale du Secteur de Gungu.

Le secteur de Gungu est l'un des douze secteurs, aux côtés de la commune de Gungu, qui composent le territoire de Gungu. La gestion efficace de ce secteur requiert une connaissance précise des différents groupements et villages qui le constituent. Pour mener à bien des activités telles que la sensibilisation, l'itinérance ou toute autre intervention sur le terrain, une planification préalable s'impose. C'est en cela que la carte géographique revêt une importance capitale: elle constitue un outil stratégique pour répondre à ces exigences.

Les acteurs de la santé publique, du développement et d'autres domaines opérationnels bénéficieront ainsi d'un appui concret leur permettant de mieux planifier et coordonner leurs actions au sein de cette entité territoriale.

4.1.3. Cartographie de la Circonscription électorale du Groupement de Mono Bili dans le Secteur Bosobolo, Territoire de Bosobolo en province du Nord –Ubangi.

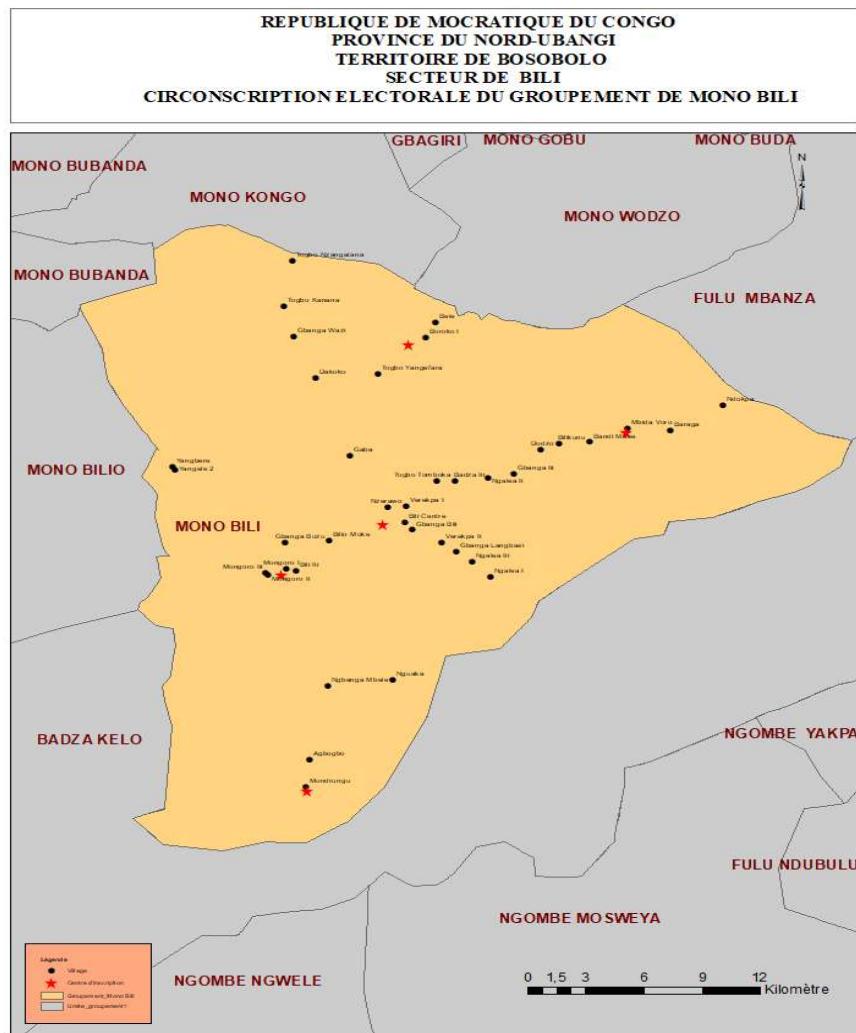


Figure VII: Carte de la circonscription électorale du groupement de Bili

La carte du groupement Bili, situé dans le secteur de Bosobolo, territoire de Bosobolo, en province du Nord-Ubangi, constitue l'un des 6 094 groupements cartographiés par la CENI.

Cette carte géographique revêt une importance capitale. Elle est d'abord un outil essentiel pour le Chef de groupement, qui doit connaître précisément les limites de son entité, les villages qui la composent ainsi que ses administrés, afin de prévenir d'éventuels conflits liés aux chevauchements territoriaux.

Par ailleurs, cette cartographie constitue également une unité de référence fondamentale pour les démographes, notamment dans la délimitation des zones de dénombrement, facilitant ainsi les opérations de recensement de la population.

Remarque : Les exemples présentés ci-dessus offrent un aperçu représentatif des entités territoriales décentralisées de la République Démocratique du Congo. Chaque entité devrait disposer de sa propre carte géographique afin de faciliter une gestion administrative locale efficace et structurée.



5. DISCUSSION

La cartographie électorale de la ceni est calquée sur la subdivision administrative nationale, les territoires, les villes, les communes, les secteurs et chefferies ainsi que les groupements sont des circonscriptions électorales. Ces Entités Territoriales Décentralisées sont bien délimitées suivant l'évolution et les réformes administratives actuelle. La commission électorale Nationale Indépendante pour se conformer à cette exigence légale, a fourni d'énormes efforts pour délimiter les 34 villes, 470 secteurs, 264 chefferies, 313 communes et 6093 groupements qui constituent une cartographie stable pour ces unités administratives de la République Démocratique Congo.

Par ailleurs le manque criant des cartes géographiques de ces entités, met en difficulté les gestionnaires ou les Administrateurs des Entités Territoriales Décentralisées. Les Lacunes actuelles ont de l'impact négatif sur l'administration.

Pour pallier à ce déficit la procription de ces cartographies ou des cartes géographiques par chaque ville, commune, secteur, chefferie et groupement s'avère nécessaires pour une bonne connaissance de ses limites précises ses responsabilités.

A ce jour la cartographie électorale élaborée par la commission électorale nationale indépendante. S'avère un outil stratégique pour une bonne administration des Entités Territoriales Décentralisées en République Démocratique du Congo.

Il devient donc impératif que chaque ville, commune, secteur, chefferie et groupement dispose de cartes géographiques précises et accessibles. Cela permettrait aux administrateurs de mieux cerner leur espace de compétence, d'exercer efficacement leurs fonctions et de poser des actes d'aménagement et de gestion fondés.

En définitive, la cartographie électorale élaborée par la Commission Electorale Nationale Indépendante s'impose aujourd'hui comme un outil stratégique essentiel pour l'administration efficace, la planification territoriale et la gouvernance des Entités Territoriales Décentralisées en République Démocratique du Congo. La cartographie électorale mise en place par la Commission Électorale Nationale Indépendante s'appuie sur la structure administrative officielle de la République Démocratique du Congo. En dehors des territoires,

Les villes, communes, secteurs, chefferies et groupements sont considérés comme des circonscriptions électorales. Ces Entités Territoriales Décentralisées ont été délimitées conformément aux réformes administratives en cours et à l'évolution du découpage territorial.

Dans le souci de se conformer aux exigences légales, la Commission Electorale Nationale Indépendante a consenti d'importants efforts pour délimiter précisément:

- 34 Villes;
- 470 Secteurs;
- 264 Chefferies;
- 313 Communes;
- 2815 Quartiers;
- 6 093 Groupements;
- 92476 Villages

Ces unités sont aujourd'hui dotées d'une cartographie électorale stable, servant de base de référence pour l'organisation des scrutins et la gouvernance locale.

Cependant, l'absence généralisée de cartes géographiques officielles pour ces entités constitue un véritable défi pour les gestionnaires des Entités Territoriales Décentralisées. Ce manque de documentation cartographique complique la connaissance des limites administratives et entrave la prise de décisions éclairées.



Ces unités sont aujourd’hui dotées d’une cartographie électorale stable, servant de base de référence pour l’organisation des scrutins et la gouvernance locale.

Cependant, l’absence généralisée de cartes géographiques officielles pour ces entités constitue un véritable défi pour les gestionnaires des Entités Territoriales Décentralisées. Ce manque de documentation cartographique complique la connaissance des limites administratives et entrave la prise de décisions éclairées.

VI. RECOMMANDATIONS

- **Diffusion officielle des cartes électORALES :** La Commission Electorale Nationale Indépendante devrait mettre à disposition des copies physiques et numériques des cartes électORALES auprès des Entités Territoriales Décentralisées, administrations locales et institutions publiques concernées.
- **Renforcement des capacités locales :** Former les animateurs des entités territoriales décentralisées Entités Territoriales Décentralisées (ETD) à l’interprétation et à l’utilisation des cartes géographiques dans la gestion quotidienne de leurs territoires.
- **Mise à jour périodique des cartographies :** Mettre en place un mécanisme de mise à jour régulière des données géographiques, en collaboration avec l’Institut Géographique du Congo (IGC,) les universités et les services déconcentrés.
- **Intégration de la cartographie dans la planification locale :** Intégrer systématiquement l’usage des données cartographiques dans les outils de planification, d’aménagement du territoire et de suivi des projets locaux.
- **Digitalisation et accès public:** Créer une plateforme en ligne nationale où les cartes des différentes entités seraient consultables gratuitement par les autorités, les chercheurs et les citoyens
- **Appui gouvernemental et partenariats techniques :** Encourager l’implication du gouvernement et des partenaires techniques (MONUSCO, bailleurs,

VII. CONCLUSION

La cartographie électORALE élaborée par la Commission Electorale Nationale indépendante dépasse largement sa fonction première liée aux élections. Elle s’impose désormais comme un véritable outil stratégique de gouvernance locale. Pour assurer une administration efficace des Entités Territoriales Décentralisées (ETD), il devient impératif de généraliser l’accès à des cartes géographiques précises, détaillées et régulièrement mises à jour. Ces outils permettront aux autorités locales de mieux connaître leur territoire, d’en maîtriser les limites, et de planifier efficacement les services publics, les infrastructures et les actions de développement. Une telle approche contribuerait significativement au renforcement du processus de décentralisation, à une meilleure planification territoriale, ainsi qu’à un développement local harmonieux en République Démocratique du Congo.

Référence

- [1]. CENI, Atlas électoral de la république Démocratique du Congo (2018), Dépôt légal ISBN
- [2]. CENI, Atlas électoral de la république Démocratique du Congo (2023), Dépôt légal ISBN
- [3]. CENI/RDC, 2012 : Rapport général des activités électORALES 2010-2012
- [4]. ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (2011) : Rapport de mission d’observation des élections législatives et présidentielles en République démocratique du Congo.
- [5]. De SAINT MOULIN, L. (2009) << Les enjeux et le défis du découpage administratif au Congo, in Congo>> ,Afrique, numéro432, Kinshasa pp 89-104.
- [6]. De SAINT MOULIN L, (2011 :), Atlas de l’organisation administrative de la République Démocratique du Congo.
- [7]. De SAINT MOULIN, L. (avec la collaboration de KALOMBO TSHIBANDA, J.L. 2011), Atlas de l’organisation administrative de la République Démocratique du Congo, 2ème édition 'revue et amplifiée, CEPAS, Kinshasa 256 p.



IJPSAT
SSN.2509-0119

International Journal of Progressive Sciences and Technologies (IJPSAT)
ISSN: 2509-0119.

© 2026 Scholar AI LLC.
<https://ijpsat.org/>

SCHOLAR AI
Be Smart

Vol. 55 No. 2 February 2026, pp. 204-220

- [8]. De SAINT MOULIN, L. (1992), "les villes et l'organisation de l'espace du Zaïre" 'Bulletin de séances académie royale des sciences d'Outre-mer, 38(1992-3), pp4476469'1993).
- [9]. BEN SHIYA. (2007), La République Démocratique du Congo et L'Afrique dans le monde contemporain.
- [10]. MASHINI D.M. J.C (2013), Le Développement Régional en république démocratique du Congo de 1960 à 1997, l'exemple du Kwango-Kwili Ed. Harmattan, 2013
- [11]. MASHINI D.M. (1985), Essai de délimitation de l'espace régional autour de Kikwit, (Zaïre), Annales du département de géographie, I.P.N., PP.29-60
- [12]. KANYINDA LUSANGA (1984), << la décentralisation territoriale zaïroise à l'épreuve des théories et des faits >> cahier du CEDAF, Numéro spécial Bruxelles
- [13]. TSHUNAZA KALALA C. Le Zaïre, une puissance en devenir
- [14]. TSHUNAZA KALALA (2005), La République Démocratique du Congo: Géographie Régionale, notes de cours, Dépt.de Géographie-Env., UPN.
- [15]. BEAU (1990), " Aménagement du territoire et développement National", Zaïre-Afrique, n°244-245, avril-mai, pp.259-271
- [16]. ARRETE MINISTERIEL n°214/cab/VPM/mininter/secac/PKK/14 /Aout/2023 du 25 Juillet 2023 modifiant et complétant l'arrêté ministériel n°25/cab/VPM/minintersecac/PKK/203/2023 des 18 2023 portantes nominations des chefs secteurs de la République Démocratique du Congo.
- [17]. DECRET n° 13/020 du 13 Juin 2013 conférant le statut de ville et de commune a certaines agglomérations en République Démocratique du Congo 15.decrets n° 13/020, 13/021, 13/022, 13/023, 13/024, 13/025, 13/026, 13/027, 13/028, 13/029, 13/030 et 13/031 du 13 juin 2013 conférant le statut de ville et de commune a certaines agglomérations respectivement de provinces du Katanga, du Kasaï Occidental, de la province Orientale, de l'Equateur, du Bandundu, du Bas-Congo, du Sud-Kivu, du Kasaï oriental, du Nord Kivu, et du Maniema.
- [18]. DECRET n°25 /04 du 04 DEC/ 2025 Conférant le statut de Commune à deux agglomérations de la ville de Bukavu en province du Sud-Kivu. Art. 1&2.
- [19]. CONSTITUTION de la République démocratique du Congo (2005)
- [20]. CENCO-ECC, (2024) : Rapport final du cycle électoral (2019-2023)